

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. John Dupraz, Jacques Jeannerat, Bernard Lescaze, Jean-Marc Odier, Jacques Follonier, Marie-Françoise de Tassigny, Hugues Hiltbold, Pierre Froidevaux, Gabriel Barrillier, Pierre Kunz et Louis Serex

Date de dépôt: 28 février 2003

Messagerie

Proposition de motion

demandant la création d'un groupe de travail entre l'Etat, les communes et les habitants du Bas-Lully pour trouver une solution au litige opposant les deux parties suite aux inondations du 14 et du 15 novembre 2002

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la gravité des inondations du Bas-Lully, notamment celles du 14 et du 15 novembre 2002 ;
- les dommages considérables subis par les sinistrés ;
- le rapport d'enquête de M. Thierry Tanquerel, professeur à l'Université de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en œuvre les recommandations du rapport dans les meilleurs délais ;
- à constituer un groupe de travail Etat, commune et habitants du Bas-Lully pour tenter de trouver une solution au litige opposant les deux parties ;

- à verser les indemnités appropriées pour couvrir les dommages et les inconvénients subis par les sinistrés non couverts par les assurances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les habitants du Bas-Lully ont vécu des moments dramatiques à l'occasion des inondations à répétition qui ont endommagé, voire détruit leur logement.

Cette partie du village est particulièrement sensible puisque trois phénomènes se conjuguent pour entraîner des dégâts dus aux inondations : le débordement de l'Aire, les eaux de ruissellement et le niveau des eaux souterraines proches du niveau du sol.

Les habitants du Bas-Lully ont, pour certains, tout perdu lors des inondations des 14 et 15 novembre 2002. On ne refait pas l'histoire, mais notre devoir est de mettre en place une procédure qui permette aux sinistrés de s'exprimer, de dialoguer avec les collectivités publiques, afin de trouver une solution à leurs problèmes.

En effet, aujourd'hui, à notre connaissance, ils ont déposé plainte pénale contre l'Etat de Genève pour les dégâts subis. Certes, ce n'est pas la première fois qu'une région du canton subit des dégâts dus aux inondations. Mais force est de constater que la répétition des dommages causés par les inondations dans ce secteur est inhabituelle et extraordinaire.

Suite à ces événements dramatiques de novembre 2002, le Conseil d'Etat a demandé un rapport à M. Thierry Tanquerel, professeur à l'Université de Genève. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce rapport et ses conclusions ne sont pas tendres pour l'Etat de Genève.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Il nous apparaît que suite aux événements dramatiques vécus par les habitants du Bas-Lully, l'Etat et la commune de Bernex doivent instaurer un dialogue avec les sinistrés afin de trouver les solutions techniques pour remédier aux causes des inondations et trouver un mode d'indemnisation plutôt que de s'engager dans une voie judiciaire qui risque d'être longue et de prolonger les traumatismes vécus, sans déboucher sur une véritable solution pour les dommages subis par les habitants.

C'est dans un esprit de conciliation que le groupe radical propose d'instaurer un dialogue entre les sinistrés et les collectivités publiques pour trouver une solution qui permette non seulement d'apporter un réconfort mais également une indemnité qui nous apparaît justifiée pour les sinistrés.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir réserver un accueil favorable à cette motion, et de la renvoyer au Conseil d'Etat.